

# **BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

N°	Désignation du prix unitaire hors taxes en toutes lettres	Prix unitaire en chiffres
<b>Série 1 - Prix généraux</b>		
1.1	<p><b>Installation générale et repliement du chantier</b></p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement l'installation générale et le repli du chantier. Il comprend les prestations énoncées à l'article 18 du fascicule 69 du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux de génie civil ainsi que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les frais éventuels de location d'emplacement et d'occupation temporaire du terrain supportant, l'installation de chantier, les bureaux et baraquement d'entreprise.</li> <li>La fourniture, l'installation, l'utilisation et le repli de tout moyen permettant l'amenée à pied d'œuvre des matériels et matériaux à mettre en œuvre dans le cadre des travaux, y compris le matériel nécessaire aux essais de convenance et de contrôle que l'entreprise réaliserait pour son propre compte, ou pour celui du Maître d'Œuvre.</li> <li>Les branchements provisoires de toutes natures et fourniture de consommables nécessaires au fonctionnement des engins et à la marche générale du chantier</li> <li>la fourniture du bureau du Maître d'Œuvre tel que décrit au CCTP</li> <li>Les frais de gardiennage et de clôture de la zone de travaux</li> <li>Les frais éventuels de nettoyage et de dégagement des emprises pour l'accès au chantier (élagage sélectif des arbres)</li> <li>Les frais d'implantation et de nivellement des ouvrages et de la zone de travaux</li> <li>Les frais éventuels relatifs aux terrassements d'exécution pour la réalisation des travaux</li> <li>les frais relatifs aux dispositions à mettre en œuvre en matière d'hygiène et de sécurité</li> <li>les frais relatifs à tout dispositif de signalisation temporaire</li> <li>les frais relatifs aux stations de nettoyage des engins et véhicules qui auront à emprunter le réseau routier</li> </ul> <p>A l'achèvement des travaux, les frais de remise en état du site</p> <p>L'exécution des prestations de ce prix sera déterminée par le Maître d'Œuvre contradictoirement avec l'entreprise</p> <p>Ce prix s'applique forfaitairement en deux fractions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>70 % après amenée et montage des installations et mises en place du matériel</li> <li>30 % après démontage des installations, repli du matériel et remise en état des lieux</li> </ul>	
<b>Le Forfait</b>		
1.2	<p><b>Documents généraux</b></p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement l'établissement des documents généraux prévus au CCTP tels que Plan d'Assurance Qualité ou le PPSPS. Il comprend notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les frais de diffusion et de reproduction (4 exemplaires) de l'ensemble des documents</li> </ul> <p>Ce prix tient compte du processus de visa des documents par le Maître d'Œuvre</p> <p>Ce prix s'applique au forfait en deux fractions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>50 % après fourniture des documents généraux provisoires à l'issue de la période de préparation</li> <li>50 % après fourniture des documents généraux définitifs prévus à l'achèvement des travaux</li> </ul>	
<b>Le Forfait</b>		
1.3	<p><b>Etudes d'exécution et dossier de recollement</b></p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les relevés et mesures à effectuer sur le site et à consigner dans un document</li> <li>la réalisation d'un lever topographique contradictoire de la zone de chantier</li> <li>l'établissement des études et plans d'exécution nécessaires à la réalisation de tous les travaux, la fourniture du dossier de recollement constitué de tous les documents d'exécution mis à jour et visés "conforme à l'exécution"</li> <li>les frais de diffusion et de reproduction (4 exemplaires) de l'ensemble des documents</li> </ul> <p>Ce prix tient compte du processus de visa des documents par le Maître d'Œuvre.</p> <p>Ce prix s'applique au forfait, quel que soit le nombre d'études et plans, en deux fractions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>50 % après fourniture des premières études d'exécution</li> <li>50 % après fourniture des plans de recollement</li> </ul>	
<b>Le Forfait</b>		
1.4	<p><b>Contrôle des eaux</b></p> <p>Ce prix rémunère selon les besoins et forfaitairement, l'étude, la construction l'entretien et la démolition en fin de chantier des ouvrages destinés à garantir la qualité des eaux rejetées (notamment les bacs de décantation) et à satisfaire à toutes les règles de préservation de l'environnement et des milieux aquatiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La récolte, le transport et le dépôt en décharge autorisée ou en usine de retraitement de tous les polluants résidus et déchets du chantier</li> <li>La mise en œuvre des mesures réductrices et/ou compensatoires éventuellement préconisées par les services de la Police des Eaux et l'ONEMA en matière de protection et de préservation du milieu aquatique :</li> </ul> <p>qualité de l'eau, habitat piscicole, gestion de crue....</p> <p>L'exécution des prestations de ce prix sera déterminée par le Maître d'Œuvre contradictoirement avec l'entreprise</p> <p>Ce prix s'applique forfaitairement en deux fractions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>30 % à l'issue de la période de préparation des travaux</li> <li>70 % à l'achèvement des travaux.</li> </ul>	
<b>Le forfait</b>		

N°	Désignation du prix unitaire hors taxes en toutes lettres	Prix unitaire en chiffres
1.5	<p><b>Remise en état des chemins</b></p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement toutes les opérations de remise en état des chemins empruntés par les engins de chantier pour la réalisation des travaux. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le nivellement des chemins empruntés</li> <li>toutes les opérations de préparation</li> <li>l'arrosage éventuel des matériaux, y compris la fourniture et le transport de l'eau</li> <li>le nettoyage et la remise en état du site</li> </ul> <p>La quantité à prendre en compte sera déterminée par le Maître d'Œuvre contradictoirement avec l'entreprise</p> <p>Ce prix s'applique forfaitairement à 100 % à l'achèvement des travaux</p>	
<b>Le Forfait</b>		
1.6	<p><b>Fourniture et mise en œuvre de tout venant 0/31,,5</b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture et la mise en œuvre sur le chantier de 0/31,5 pour toutes les opérations de cloutage, de création de cavaliers, de renforcement de chaussée... il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les piquetages généraux et complémentaires correspondants</li> <li>fourniture de GNT 0/31,5, selon les prescriptions du CCTP</li> <li>les opérations de chargement, stockage intermédiaire éventuel, transport et déchargement au lieu de mise en œuvre</li> <li>la mise en œuvre et le compactage soigné des matériaux sur une épaisseur de 0,1 m</li> <li>l'arrosage éventuel des matériaux y compris la fourniture et le transport de l'eau</li> </ul> <p>Ce prix rémunère également l'entretien des zones concernées pendant toute la durée du chantier, y compris le rechargement en matériaux.</p> <p>La quantité à prendre en compte sera déterminée par le Maître d'Œuvre contradictoirement avec l'entreprise.</p> <p>Ce prix s'applique au mètre cube.</p>	
<b>Le m3</b>		

N°	Désignation du prix unitaire hors taxes en toutes lettres	Prix unitaire en chiffres
<b>Série 2 - Travaux préparatoires</b>		
<b>2.1</b>	<p><b>Nettoyage et débroussaillage</b></p> <p>Ce prix rémunère, au mètre carré, toutes les opérations de nettoyage et de débroussaillage dans l'emprise du chantier. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le débroussaillage de ronces, taillis, et autres végétaux dont la circonférence mesurée à 1 mètre du sol est inférieure ou égale à 0,25 mètre</li> <li>l'arrachage, tronçonnage et dessouchage, le transport en décharge autorisée de tous les produits, souches branchages, feuillages, racines et autres déchets</li> <li>l'extraction d'anciennes souches et leur évacuation en décharge autorisée</li> <li>le remblaiement et le compactage des excavations avec du matériau de réemploi</li> </ul> <p>La surface à prendre en compte sera déterminée par le Maître d'Œuvre contradictoirement avec l'entreprise. Ce prix s'applique au mètre carré</p>	
<b>Le mètre carré</b>		
<b>2.2.</b>	<p><b>Abattage et dessouchage d'arbres de circonférence supérieure à 0,25 m</b></p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, toutes les opérations d'abattage et de dessouchage des arbres dans l'emprise du chantier. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>l'abattage , le tronçonnage, billonage et dessouchages d'arbres d'une circonférence mesurée à 1,00 m du sol supérieure à 0,25 m, avec évacuation ou mise en décharge autorisée des bois de coupe par l'entreprise.</li> <li>L'évacuation en décharge autorisée des racines, branchages, feuillages et déchets divers</li> <li>le remblaiement et le compactage des excavations avec du matériel de réemploi.</li> <li>Les produits d'abattage restent propriété de l'entreprise.</li> </ul> <p>La quantité à prendre en compte sera déterminée par le Maitre d'Œuvre contradictoirement avec l'entreprise. Ce prix s'applique à l'unité.</p>	
<b>L'unité</b>		
<b>2.3</b>	<p><b>Aménagement de l'aire de stockage et remise en état après repli du chantier</b></p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement l'aménagement de l'aire de stockage provisoire mise à disposition de l'entreprise ainsi que sa remise en état à l'issue du chantier. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>toutes les opérations de préparation</li> <li>le débroussaillage éventuel des ronces, taillis, arbustes et arbres dont la circonférence mesurée à 1 m du sol est inférieure ou égale à 0,25 m</li> <li>le nivellement des emprises</li> <li>le nettoyage et la remise en état du site comprenant le décompactage au ripper des terrains, le nappage des terrains avec de la terre végétale issue du décapage préalablement stocké sur site</li> </ul> <p>Ce prix s'applique au forfait :</p>	
<b>Le Forfait</b>		

N°	Désignation du prix unitaire hors taxes en toutes lettres	Prix unitaire en chiffres
<b>Série 3 - Terrassements et Enrochements</b>		
3.1	<p><b>Décapage et remodelage des sols</b></p> <p>Ce prix rémunère l'exécution du décapage sur les emprises des lagunages, et autres lieux prescrits par le Maître d'Œuvre et situés dans l'emprise du chantier.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le piquetage du décapage, les piquetages spéciaux et complémentaires</li> <li>l'enlèvement de la terre végétale sur une épaisseur de 0,20 m environ et son transport vers les aires de stockage provisoire, ou sa mise en cordon si les emprises sont suffisantes</li> <li>le fractionnement des pierres et déchets divers</li> <li>l'évacuation de la terre végétale envahie par des rizomes et fragments de végétaux non autorisés (renouée)</li> </ul> <p>La quantité à prendre en compte est limitée à l'excavation théorique définie par les plans visés pour l'exécution Ce prix s'applique au mètre cube</p>	
<b>Le mètre cube</b>		
3.2	<p><b>Déblais en eau et mise en stockage provisoire</b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube, l'exécution des déblais dans les terrains immergés autres que rocheux, c'est-à-dire ne nécessitant pas l'utilisation d'un brise-roche, pour réaliser les excavations sur le talus ou en fond de lit, conformément aux plans d'exécution et en tout autre lieu du chantier prescrit par le Maître d'Œuvre.</p> <p>Il comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le piquetage des déblais, les piquetages spéciaux et complémentaires</li> <li>l'extraction des déblais suivant les profils théoriques définis en prenant en compte les prescriptions du CCTP notamment :</li> <li>le chargement, le transport, le déchargement et la mise en stockage provisoire pour ressuyage, aux lieux de dépôts provisoires ou définitifs prescrits par le Maître d'Œuvre sur le chantier.</li> </ul> <p>Tous les déblais demeurent propriété du Maître d'Ouvrage.</p> <p>La quantité à prendre en compte est limitée à la ligne d'excavation théorique définie par les plans visés pour exécution et sera déterminée par le Maître d'Œuvre contradictoirement avec l'entreprise adjudicataire.</p> <p>Ce prix s'applique au mètre cube.</p>	
<b>Le mètre cube</b>		15,00 €
3.3	<p><b>Déblais hors d'eau et mise en stockage provisoire</b></p> <p>Ce prix rémunère l'exécution des déblais dans les terrains émergés autres que rocheux, c'est-à-dire ne nécessitant pas l'utilisation d'un brise-roche, pour réaliser les excavations de talus, les voies d'accès au chantier, conformément aux plans d'exécution et en tout autre lieu du chantier prescrit par le Maître d'Œuvre.</p> <p>Il comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le piquetage des déblais, les piquetages spéciaux et complémentaires</li> <li>l'extraction des déblais suivant les profils théoriques définis en prenant en compte les prescriptions du CCTP, notamment :</li> <li>la protection des fouilles et des talus contre les eaux de toutes natures et toutes origines</li> <li>les frais d'évacuation gravitaire ou d'épuisement de ces eaux y compris après la mise à la cote définitive</li> <li>le chargement, le transport, le déchargement et le réglage des déblais extraits non réutilisables, aux lieux de dépôts provisoires ou définitifs prescrits par le Maître d'Œuvre, sur le chantier</li> </ul> <p>Tous les déblais demeurent propriété du Maître d'Ouvrage.</p> <p>La quantité à prendre en compte est limitée à la ligne d'excavation théorique définie par les plans visés pour exécution et sera déterminée par le Maître d'Œuvre contradictoirement avec l'entreprise adjudicataire.</p> <p>Ce prix s'applique au mètre cube</p>	
<b>Le mètre cube</b>		

N°	Désignation du prix unitaire hors taxes en toutes lettres	Prix unitaire en chiffres
3.4	<p><b>Reprise sur stock et mise en remblais des déblais</b></p> <p>Ce prix rémunère le chargement, le transport à pied d'œuvre et la mise en œuvre des matériaux issus des excavations et destinés à l'exécution des lagunes, conformément aux plans d'exécution et autres utilisations prescrites par le Maître d'Œuvre.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les piquetages généraux et complémentaires correspondant</li> <li>le réglage de la berge à la cote des profils en travers, y compris l'évacuation des matériaux excédentaires, aux emplacements prescrits par le Maître d'Œuvre</li> <li>les levés topographiques nécessaires pendant l'exécution et de la surface après mise en œuvre</li> <li>l'élimination de tous les produits étrangers : racines, pierres, déchets divers, métalleries, plastiques, maçonneries, bétons, et leur évacuation en décharge autorisée</li> <li>le triage, le chargement, le transport et le déchargement de la terre végétale provenant d'espaces couverts de plantes indésirables, et contenant des rhizomes, en décharge autorisée</li> <li>la protection des remblais et des talus contre les eaux de toutes natures et toutes origines, les frais d'évacuation gravitaire ou d'épuisement de ces eaux y compris après la mise à la cote définitive</li> <li>l'exécution et l'entretien des dispositifs d'évacuation des eaux</li> <li>le contrôle pressiométrique des remblais effectués aux pressions d'utilisation prescrites par le Maître d'Œuvre</li> <li>la quantité à prendre en compte est limitée à la ligne théorique de remblai définie par les plans visés pour exécution sans prendre en compte les déblais et remblais liés à l'exécution des redents et autres dispositions d'exécution.</li> </ul> <p>L'exécution de ce prix sera déterminée par le Maître d'Œuvre contrairement avec l'entreprise adjudicataire.</p> <p>Ce prix s'applique au mètre cube</p>	
<b>Le mètre cube</b>		
3.5	<p><b>Reprise sur stock et réglage définitif des déblais</b></p> <p>Ce prix rémunère le réglage des matériaux excédentaires issus des excavations, en crête de berge sur les zones prescrites par le Maître d'Œuvre et/ou mises à disposition par le Maître d'Ouvrage.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les piquetages généraux et complémentaires correspondants</li> <li>la reprise sur l'aire de stockage provisoire, le chargement, le transport à pied d'œuvre et la mise en œuvre des matériaux</li> <li>en couches homogènes. L'épaisseur de la couche de réglage sera soumise à l'approbation du Maître d'Œuvre sur proposition de l'entreprise adjudicataire.</li> <li>les levés topographiques nécessaires pendant l'exécution et de la surface après mise en œuvre.</li> <li>l'élimination de tous les produits étrangers : racines, pierres, déchets divers, métalleries, plastiques, maçonneries, bétons, et leur évacuation en décharge autorisée</li> <li>le triage, le chargement, le transport et le déchargement de la terre végétale provenant d'espaces couverts de plantes indésirables, et contenant des rhizomes, en décharge autorisée</li> <li>la protection des remblais et des talus contre les eaux de toutes natures et toutes origines, les frais d'évacuation gravitaire ou d'épuisement de ces eaux y compris après la mise à la cote définitive</li> <li>l'exécution et l'entretien des dispositifs d'évacuation des eaux</li> <li>le contrôle pressiométrique des remblais effectués aux pressions d'utilisation prescrites par le Maître d'Œuvre</li> <li>la quantité à prendre en compte est limitée à la ligne théorique de remblai définie par les plans visées pour exécution sans prendre en compte les déblais et remblais liés à l'exécution des redents et autres dispositions d'exécution.</li> </ul> <p>L'exécution de ce prix sera déterminée par le Maître d'Œuvre contrairement avec l'entreprise adjudicataire.</p> <p>Ce prix s'applique au mètre cube</p>	
<b>Le mètre cube.</b>		
3.6	<p><b>Terrains de fond de lagune</b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture à pied d'œuvre et la mise en œuvre des substrats de croissance conforme au CCTP et destiné à la mise en œuvre pour la plantation des végétaux dans les lagunes</p> <p>La quantité à prendre en compte sera déterminé par le Maître d'Œuvre, contrairement avec l'entreprise adjudicataire, et sera limitée à la surface définie par les plans visés pour exécution, conformément aux épaisseurs et caractéristiques définies dans le CCT P.</p> <p>Ce prix s'applique au mètre carré de surface couverte, sans tenir compte des recouvrements ou du raccordement entre nappes.</p> <p>Ce prix s'applique au mètre carré.</p>	
<b>le mètre carré</b>		

N°	Désignation du prix unitaire hors taxes en toutes lettres	Prix unitaire en chiffres
----	---	---------------------------

3.7	<p><b>Enrochements</b></p> <p>Ce prix rémunère à la tonne, la fourniture, le transport à pied d'œuvre et la mise en œuvre d'enrochements conformément au CCTP pour la constitution d'un déversoir et chenal en surverse sur les cordons de séparation des lagunes</p> <p>le prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la fourniture à pied d'œuvre selon les prescriptions du CCTP, y compris toutes les sujétions et frais afférents éventuels ainsi que les contrôles associés définis dans le marché</li> <li>les opérations de chargement, stockage intermédiaire éventuel, transport et déchargement au lieu de mise en œuvre</li> <li>les piquetages généraux et complémentaires correspondants</li> <li>la mise en œuvre soignée des blocs selon les cotes projet et les plans d'exécution visés par le Maître d'Œuvre</li> <li>la cimentation entre les blocs (en particulier au niveau du sabot et du coursier) conformément aux prescriptions du CCTP</li> <li>la quantité à prendre en compte sera déterminée par le Maître d'Œuvre contradictoirement avec l'entreprise adjudicataire</li> <li>au moyen des bons de pesée des chargements.</li> </ul> <p>Ce prix s'applique à la tonne.</p>	
		<b>La tonne</b>

3.8	<p><b>Terre végétale de couverture provenant du chantier (épaisseur 0,10)</b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube, la mise en place d'une couche de terre végétale de 10 cm d'épaisseur provenant du criblage des produits de décapage et de tout autre lieu du chantier prescrit par le Maître d'Œuvre.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la reprise sur l'aire de stockage provisoire et le chargement des matériaux, par temps sec pour éviter la formation de mottes trop importantes</li> <li>le transport des matériaux à pied d'œuvre par les camions de chantier (tombereaux, camions tous-terrains)</li> <li>la mise en œuvre soignée des matériaux sur les talus, en couche homogène de 0,10 m</li> <li>le compactage léger des matériaux au moment du dressage du talus</li> <li>la quantité à prendre en compte est limitée à la ligne théorique de la terre végétale définie par les plans visés pour exécution sans prendre en compte les dispositions d'exécution et sera déterminée par le Maître d'Œuvre contradictoirement avec l'entreprise adjudicataire.</li> </ul> <p>Ce prix s'applique au mètre cube.</p>	
		<b>Le mètre cube</b>

3.9	<p><b>Canalisation de liaison entre la fosse toutes eaux et le premier bassin</b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre, la fourniture, le transport à pied d'œuvre et la mise en œuvre d'une canalisation d'amenée des effluents en sortie de la fosse toutes eaux conformément au CCTP pour la constitution d'un déversoir et chenal sur les cordons périphérique de la lagune haute</p> <p>le prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la fourniture à pied d'œuvre selon les prescriptions du CCTP, y compris toutes les sujétions et frais afférents éventuels ainsi que les contrôles associés définis dans le marché</li> <li>les opérations de chargement, stockage intermédiaire éventuel, transport et déchargement au lieu de mise en œuvre</li> <li>les piquetages généraux et complémentaires correspondants</li> <li>la mise en œuvre soignée de la canalisation selon les cotes projet et les plans d'exécution visés par le Maître d'Œuvre</li> <li>la fixation et la liaison des tubes conformément aux prescriptions du CCTP</li> <li>la quantité à prendre en compte sera déterminée par le Maître d'Œuvre contradictoirement avec l'entreprise adjudicataire au moyen des bons de livraison</li> </ul> <p>Ce prix s'applique au mètre linéaire</p>	
		<b>Le mètre linéaire</b>

N°	Désignation du prix unitaire hors taxes en toutes lettres	Prix unitaire en chiffres
----	---	---------------------------

**Série 4 - Génie végétal**

4.1	<p><b>Géotextile biodégradable coco</b></p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture et la mise en place d'un géotextile biodégradable coco d'une densité minimale de 900 g/m<sup>2</sup> (H2M9), conformément aux stipulations du CCTP</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la fourniture et l'amenée à pied d'œuvre des rouleaux de géotextiles</li> <li>la mise en place par déroulage sur les talus préalablement dressés avec recouvrement entre lés de 0,20 m au minimum</li> <li>la fixation du géotextile sur le talus au moyen d'agrafes métalliques selon les prescriptions des coupes-types et du CCTP</li> </ul> <p>ce prix s'applique au mètre carré de surface sans tenir compte des recouvrements. La quantité à prendre en compte sera déterminée par le Maître d'Œuvre, contrairement avec l'entreprise adjudicataire</p> <p>Ce prix s'applique au mètre carré</p>	
		<b>Le mètre carré</b>

4.2	<p><b>plantation arbustives</b></p> <p>Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la mise en œuvre des plans racinés en godet forestier tels que définis au CCTP</p> <p>Ce prix rémunère également les interventions nécessaires à l'entretien des végétaux et à leur remplacement éventuel pendant la période de garantie prévue au CCTP</p> <p>La quantité à prendre en compte sera déterminée par le Maître d'Œuvre contrairement avec l'entrepreneur</p> <p>Ce prix s'applique à l'unité</p>	
		<b>l'unité</b>
4.3	<p><b>fourniture et plantation d'hélophytes</b></p> <p>Ce prix à l'unité rémunère la fourniture et la plantation de plantes hélophytes selon la liste des espèces fournie au C.C.T.P.. Un certain nombre de plantes à rhizomes seront insérées dans les substrats à l'aide d'un plantoir mécanique en écartant les fibres de la natte et de la fascine. Un certain nombre d'autres seront plantées en périphérie de la lagune dans un remblai positionné avec le Maître d'Oeuvre. A l'issue de la plantation, il sera effectué un arrosage accompagné d'une hormone de reprise et de croissance.</p> <p>Ce prix s'applique à l'unité</p>	
		<b>l'unité</b>

N°	Désignation du prix unitaire hors taxes en toutes lettres	Prix unitaire en chiffres
4.6	<p><b>fourniture et mise en place de boutures sur la lagune d'évaporation</b></p> <p>Ce prix à l'unité rémunère la fourniture et la mise en place de boutures à raison des densités telles que définies au CCTP, y compris le transport, le stockage, la mise en jauge éventuelle, leur transport et leur répartition sur les lieux, l'exécution du trou de plantation à la tarière, la plantation proprement dite. Les boutures, d'une longueur de 80 cm et d'un diamètre de 2-3 cm, seront paraffinées. Ces végétaux seront réceptionnés par le maître d'œuvre sur le chantier.</p> <p>Ce prix s'applique à l'unité</p>	
		<b>L'unité</b>
4.7	<p><b>Ensemencement hydraulique herbacé</b></p> <p>Ce prix rémunère, au mètre carré, l'ensemencement hydraulique des talus à raison de 40 g/m<sup>2</sup>, à partir du mélange grainier défini au CCTP, ainsi que la fourniture et mise en œuvre de tous les produits additionnels nécessaires à la réalisation des mélanges grainiers. Il comprend notamment :</p> <p>toutes les intervention nécessaires à la préparation des sols prévues au CCTP : nettoyage, scarification éventuelle des matériaux terreux,...</p> <p>le respect des prescriptions liées à la mise en place et au compactage léger avant et après encemencement</p> <p>l'arrosage pour la germination</p> <p>Ce prix rémunère également les interventions nécessaires à l'entretien des végétaux et à leur remplacement éventuel pendant la période de garantie prévue au CCTP</p> <p>La quantité à prendre en compte sera déterminée par le Maître d'Œuvre contradictoirement avec l'entreprise adjudicataire.</p> <p>Ce prix s'applique au mètre carré</p>	
		<b>le mètre carré</b>